

À retourner à : EXCOSUP - 12 rue Hautefeuille - 75006 PARIS, ou par mail à : info@excospup.fr

TARIFS

INFIRMIER	1 990 €
ORTHOPHONISTE	3 300 €
ORTHOPTISTE	4 200 €
ERGOTHÉRAPEUTE	3 900 €
PSYCHOMOTRICIEN	3 000 €

ÉTUDIANT

Nom : Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail : @

Terminale : Série S ES L ST2S STL Autre Année :

PARENTS

Même adresse que l'étudiant

Autre :

REPRÉSENTANT 1 :

Profession :

Mail : @

Téléphone :

REPRÉSENTANT 2 :

Profession :

Mail : @

Téléphone :

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente ci-contre.
Le paiement d'un acompte vaut acceptation de ces CGV.

Date :

Signature

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions commencent dès le mois de janvier et sont possibles sur www.excosup.fr ou par courrier au :
12 rue Hautefeuille - 75006 PARIS.

EXCOSUP s'engage à vous rembourser l'intégralité des sommes versées en cas d'échec au baccalauréat sur présentation du relevé de notes avant le 20/07/2019

Documents à fournir à l'inscription :

- Le contrat d'inscription rempli, daté et signé.
- Une photographie d'identité format classique.
- Un paiement par chèque à l'ordre d'EXCOSUP ou en ligne www.excosup.fr remboursé en cas d'échec au bac sur justificatif à fournir par mail avant le 18/07/2019.

Documents complémentaires à fournir en juin / juillet :

- Le solde du règlement
- Le scan du relevé des notes du bac en juillet.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Un acompte de 500 € est versé à l'inscription.

Chaque formation est payable en plusieurs mensualités sur demande au secrétariat.

CONDITIONS D'ANNULATION

L'annulation est possible jusqu'au 15 novembre de l'année universitaire. Elle doit être envoyée en lettre recommandée.

L'annulation prend effet le lundi suivant la date de réception, le cachet de la poste faisant foi. La somme remboursée est calculée au prorata des cours dispensés. Une somme forfaitaire de 500 € sera retenue pour frais de dossier.

Assiduité

L'étudiant ne se présentant pas à un cours où il est inscrit n'a le droit à aucun remboursement. L'étudiant s'engage à respecter le règlement intérieur de l'établissement. Tout non-respect de ce règlement pourra faire l'objet d'une décision d'exclusion. Les frais de scolarité versés ne seront alors pas restitués.

Loi informatique et libertés

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par les services de la scolarité et sont uniquement destinées à la gestion des étudiants d'EXCOSUP. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'étudiant ou son représentant légal dispose d'un droit d'accès, de modification et de rectification des données personnelles le concernant selon les conditions fixées par dispositions applicables.

CONDITIONS DE PRÉSENTATION DES CONCOURS PARAMÉDICAUX

Sont admis à se présenter aux concours paramédicaux :

- les titulaires du baccalauréat français ou un équivalent
- les candidats en classe de terminale. Leur admission est alors subordonnée à l'obtention du baccalauréat. Ils doivent adresser une attestation de succès au baccalauréat à l'institut de formation au plus tard quatre jours après l'affichage des résultats de cet examen
- les candidats ayant 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves d'admission.